

COMPTE ADMINISTRATIF 2022



Communauté de
Communes du
Pays
Réuni
d'Orange

Note de présentation brève et synthétique

*Retraçant les informations financières essentielles
afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux*

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

TABLE DES MATIERES

I-	Quelques notions de la comptabilité publique	3
II-	Eléments de contexte : Economique, social, budgétaire, évolution de la population.....	4
III-	Exécution du budget 2022.....	4
1)	Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution,	5
	structure.....	5
A-	Budget principal.....	5
B-	Budgets annexes	5
C-	Montant du budget consolidé (Budget Principal et Budgets Annexes : Gestion des déchets, Eau, Assainissement, Grange Blanche II, Prestations de Services, SPANC, Mobilités)	8
2)	Crédits d'investissement, et le cas échéant de fonctionnement, pluriannuels	8
3)	Niveau des épargnes du budget principal 2022	9
IV-	Dette.....	10
1)	Niveau d'endettement de la collectivité.....	10
A-	Budget principal.....	10
B-	Budgets annexes	10
2)	Capacité de désendettement du budget principal	11
V-	Niveau des taux d'imposition 2022.....	12
VI-	Principaux ratios du budget principal 2022.....	13
VII-	Effectifs de la collectivité et charges de personnel 2022.....	14
VIII-	Conclusion	15

I- Quelques notions de la comptabilité publique

Chaque année, les Collectivités Territoriales doivent procéder au vote des divers documents administratifs financiers comme les Comptes de Gestion (CG), les Comptes Administratifs (CA) et les Budgets Primitifs (BP).

La comptabilité publique a établi la règle de séparation de l'ordonnateur (ici le représentant de la Collectivité, le Maire ou le Président) et du Trésorier (le comptable public) afin de garantir la séparation des pouvoirs. Ainsi le Comptable public a un regard sur la bonne imputation des écritures comptables mais pas sur l'opportunité des dépenses ou recettes.

La comptabilité publique doit répondre aux cinq principes essentiels suivants :

- L'annualité : un budget est calqué sur une année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- L'unicité : tout budget doit être retracé dans un document unique.
- L'universalité : l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses. Pas d'affectation de recettes à une dépense précise sauf rares exceptions.
- La spécialité : les crédits sont tous fléchés sur des opérations ou objets bien identifiés.
- La sincérité : toutes les inscriptions budgétaires doivent refléter la réalité et donc l'exactitude.

Les CG sont la retranscription des écritures passées par le Trésorier. Elles doivent être en absolue concordance avec les écritures passées par la Collectivité sur chaque compte budgétaire. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les CA sont la retranscription des écritures passées par l'Intercommunalité. Ils doivent être en concordance avec les écritures du CG. Lors du vote des CA, le Président quitte la séance et la Présidence afin que l'assemblée délibérante lui donne quitus de sa gestion passée. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Budgets Primitifs sont l'expression des besoins de la Collectivité en matière financière. Ils doivent être équilibrés tant en recettes qu'en dépenses mais aussi à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe les recettes et dépenses courantes comme la fiscalité, les dotations de l'Etat, les redevances ainsi que les dépenses liées au fonctionnement courant d'une Collectivité (énergie, consommables, contrats, subventions aux associations etc...).

La section d'investissement regroupe les lignes budgétaires apportant une plus-value à l'Intercommunalité comme l'acquisition de terrains ou bâtiments, les constructions ainsi que l'achat de véhicules ou matériels pour les plus significatifs. Cela vient compléter l'inventaire de l'Intercommunalité qui est le reflet de ce qu'elle possède.

II- Éléments de contexte : Economique, social, budgétaire, évolution de la population

L'environnement économique mondial, après des signes encourageant de reprises, semble se tasser voire régresser à cause du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

La flambée des prix notamment sur l'alimentation et les énergies pèse sur le pouvoir d'achat des français et sur leur moral déjà fortement atteint suite à la crise sanitaire de la COVID19. Les services publics assurés par la CCPRO sont fortement impactés par cette augmentation des prix et notamment des fluides (électricité) et carburants (collecte et ordures ménagères et propreté urbaine).

Dans une intercommunalité avec une population qui se maintient autour de 45 600 habitants, le poids des attributions de compensations reversées aux communes pèse environ 33.82 % des dépenses de fonctionnement en 2022.

III- Exécution du budget 2022

L'exécution budgétaire 2022 a permis de réaliser un excédent de fonctionnement de 3.34 € contre 1.80 M€ en 2021 et un déficit d'investissement de 3.35 M€ contre un déficit de 2.29 M€ en 2021.

En reprenant les résultats cumulés des années antérieures, on obtient un excédent de fonctionnement de 5,52 M€ contre 3.98 M€ en 2021 et un déficit d'investissement de 1.47 M€ contre un déficit d'investissement de 0.42 M€ en 2021, auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser pour un total de 2.61 M€ soit un résultat déficitaire cumulé de 4,08 M€.

Obligation étant faite de combler ce déficit grâce à la section de fonctionnement excédentaire, le déficit d'investissement est soldé, ramenant l'excédent de fonctionnement à 1.44 M€.

L'exécution 2022 confirme grandement la fragilité des équilibres constatée en 2021.

1) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

A- Budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL CCPRO

CCPRO	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	10 489 826,11 €	7 141 285,93 €	25 916 423,20 €	29 253 247,63 €	36 406 249,31 €	36 394 533,56 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	3 348 540,18 €	/	/	3 336 824,43 €	11 715,75 €	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	1 874 972,20 €	/	2 178 589,34 €	/	4 053 561,54 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	1 473 567,98 €	/	/	5 515 413,77 €	/	4 041 845,79 €

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2022

CCPRO	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2022	1 473 567,98 €	/	/	5 515 413,77 €
RESTES A RÉALISER 2022	2 605 150,98 €	0,00 €		
TOTAL REPRISES + RAR	4 078 718,96 €	/	/	5 515 413,77 €
BESOIN DE FINANCEMENT	4 078 718,96 €	/		
AFFECTATION BUDGET PRINCIPAL (R1068 /R002/D002)		4 078 718,96 €	/	1 436 694,81 €
TOTAL DES SECTIONS APRES AFFECTATION	/	/	/	1 436 694,81 €

Notre excédent cumulé s'est considérablement réduit du fait de recettes atones et de dépenses de fonctionnement en hausse en particulier sur le chapitre 011 charges à caractère général autrement dit des charges liées à notre fonctionnement courant (eau, fournitures, carburant, prestations de services, électricité...).

B- Budgets annexes

➤ Budget annexe Gestion des déchets :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE GDD CCPRO

GESTION DES DECHETS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	1 380 574,37 €	1 850 860,43 €	8 845 187,05 €	9 208 574,83 €	10 225 761,42 €	11 059 435,26 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	/	470 286,06 €	/	363 387,78 €	/	833 673,84 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	0,00 €	/	0,00 €	/	0,00 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	/	470 286,06 €	/	363 387,78 €	/	833 673,84 €

Créé au 01/01/2022, ce budget supporte toutes les dépenses liées à la compétence Collecte et traitement des ordures ménagères.

Les dépenses suivantes figurent ainsi sur ce budget : dépenses liées à la collecte des ordures ménagères auprès des particuliers et des professionnels (collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire), traitement des déchets collectés et dépenses liées au fonctionnement du service (électricité, carburants, réparation des véhicules etc).

Les recettes encaissées sur ce budget sont principalement les suivantes : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, redevance spéciale, redevance déchèterie et éco soutiens.

➤ Budget annexe Eau :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE EAU CCPRO

EAU	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	1 561 961,87 €	587 904,71 €	502 164,76 €	1 015 244,38 €	2 064 126,63 €	1 603 149,09 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	974 057,16 €	/	/	513 079,62 €	460 977,54 €	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	1 801 774,84 €	/	580 664,57 €	/	2 382 439,41 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	/	827 717,68 €	/	1 093 744,19 €	/	1 921 461,87 €

➤ Budget annexe assainissement :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CCPRO

ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	2 890 471,62 €	1 300 646,05 €	1 060 053,64 €	1 042 095,29 €	3 950 525,26 €	2 342 741,34 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	1 589 825,57 €	/	17 958,35 €	/	1 607 783,92 €	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	1 541 941,73 €	/	1 123 400,54 €	/	2 665 342,27 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	47 883,84 €	/	/	1 105 442,19 €	/	1 057 558,35 €

➤ Budget annexe prestations de services :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES CCPRO

PRESTATIONS SERVICES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022			321 399,97 €	322 542,42 €		
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022			/	1 142,45 €		
RÉSULTATS REPORTÉS 2021			/	53 127,45 €		
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022			/	54 269,90 €		

➤ Budget annexe SPANC :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE SPANC CCPRO

SPANC	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022			8 222,21 €	4 270,00 €		
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022			3 952,21 €	/		
RÉSULTATS REPORTÉS 2021			/	7 600,91 €		
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022			/	3 648,70 €		

➤ Budget annexe Grange Blanche II :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHE 2 CCPRO

GRANGE BLANCHE 2	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	1 472 047,76 €	2 009 099,36 €	2 009 429,37 €	1 892 047,93 €	3 481 477,13 €	3 901 147,29 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	/	537 051,60 €	117 381,44 €	/	/	419 670,16 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	2 009 099,36 €	/	/	1 631 389,86 €	377 709,50 €	/
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	1 472 047,76 €	/	/	1 514 008,42 €	/	41 960,66 €

➤ Budget annexe Mobilités :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET MOBILITES CCPRO

MOBILITES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	479 361,73 €	187 278,00 €	1 672 305,08 €	1 961 462,62 €	2 151 666,81 €	2 148 740,62 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	292 083,73 €	/	/	289 157,54 €	2 926,19 €	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	647 500,00 €	/	6 667,37 €	/	654 167,37 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	/	355 416,27 €	/	295 824,91 €	/	651 241,18 €

C- Montant du budget consolidé (Budget Principal et Budgets Annexes : Gestion des déchets, Eau, Assainissement, Grange Blanche II, Prestations de Services, SPANC, Mobilités)

Exercice 2022 :

CUMULE CA 2022

SENS / SECTION	Crédits ouverts	Réalisation	Restes à Réaliser au 31/12/2022
Investissements			
Dépenses	37 177 739 €	18 274 243 €	6 873 948 €
Recettes	37 177 739 €	13 077 074 €	0 €
Fonctionnement			
Dépenses	48 982 221 €	40 335 185 €	0 €
Recettes	48 982 221 €	44 699 485 €	0 €
Total des deux sections			
Dépenses	86 159 960 €	58 609 429 €	6 873 948 €
Recettes	86 159 960 €	57 776 560 €	0 €

2) Crédits d'investissement, et le cas échéant de fonctionnement, pluriannuels

Réalisation des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiements (CP)

DENOMINATION DE L'AP/CP	RECETTES / DEPENSES	MONTANT AP en TTC	Réalisé au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE A COURTHEZON	Dépenses	1 421 291 €	716 424 €	704 866 €		
	Recettes	706 023 €	494 216 €	211 807 €		
POLE ECHANGE MULTIMODAL A ORANGE	Dépenses	6 974 071 €	6 091 682 €	882 389 €		
	Recettes	3 149 946 €	2 149 946 €	1 000 000 €		
REQUALIFICATION BOULEVARD DALADIER ORANGE	Dépenses	3 460 800 €	1 100 430 €	1 978 201 €	382 168,75 €	
	Recettes	117 000 €	0 €	117 000 €		
RESTRUCTURATION AVENUE ARGENSOL A ORANGE	Dépenses	3 996 459 €	3 984 651 €	11 808 €		
TOTAL	Dépenses	15 852 620 €	11 893 187 €	3 565 456 €		
TOTAL	Recettes	3 972 969 €	2 644 162 €	1 328 807 €		

3) Niveau des épargnes du budget principal 2022

Diverses Epargnes CCPRO	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Différence entre 2022 et 2021
Epargne Brute	5 290 525 €	4 646 676 €	6 716 219 €	6 191 027 €	-7,82%
Epargne de Gestion	5 884 361 €	5 321 039 €	7 492 423 €	6 447 494 €	-13,95%
Epargne Nette	3 447 950 €	2 841 149 €	4 604 616 €	4 736 457 €	2,86%

DEFINITIONS :

Epargne brute : Recettes réelles de fonctionnement **moins** dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipements.

Epargne de Gestion : Epargne brute **plus** intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

Epargne nette : Epargne de gestion **moins** annuité du capital de la dette **OU** Epargne brute **moins** remboursement K de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

Remarque : les recettes et dépenses prises en compte sont retraitées des charges et produits exceptionnels

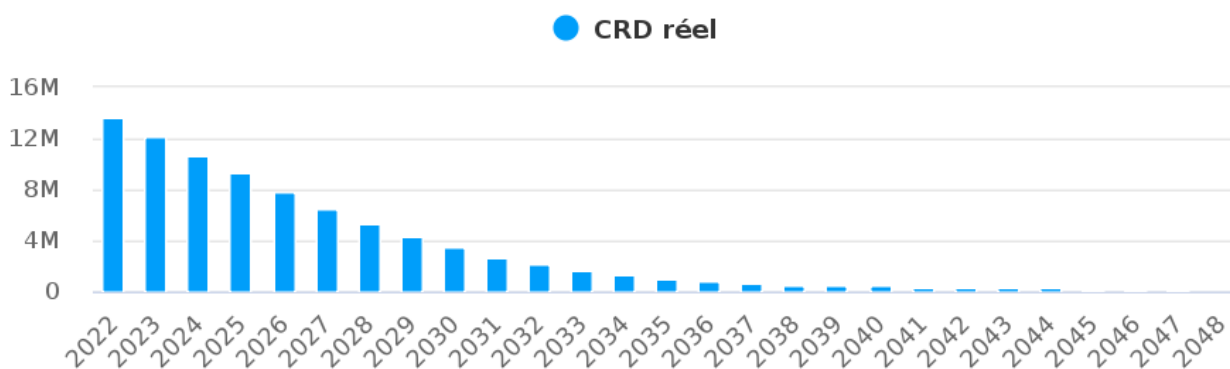
Les dépenses de fonctionnement étant vouées, au vu du contexte économique actuel, à augmenter en 2023 et dans les années à venir, avec des recettes de fonctionnement stagnantes, une attention particulière sera à porter sur les niveaux d'épargne afin de pouvoir continuer à financer les dépenses d'investissement.

IV- Dette

1) Niveau d'endettement de la collectivité

A- Budget principal

Evolution de l'encours de dette :



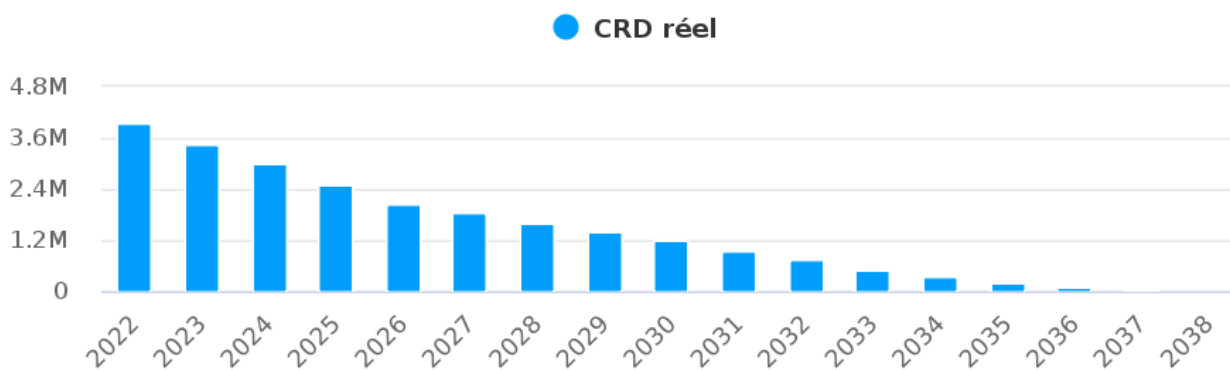
Budget	Annuité 2022	CRD au 31/12/2022
Principal	1 889 131,96 €	12 206 892,52 €

L'annuité se compose d'une part de capital et d'une seconde part des intérêts
CRD : Capital Restant Dû.

B- Budgets annexes

Le graphique ci-dessous présente les éléments relatifs à la dette pour les budgets annexes (consolidés) :

Evolution de l'encours de la dette :

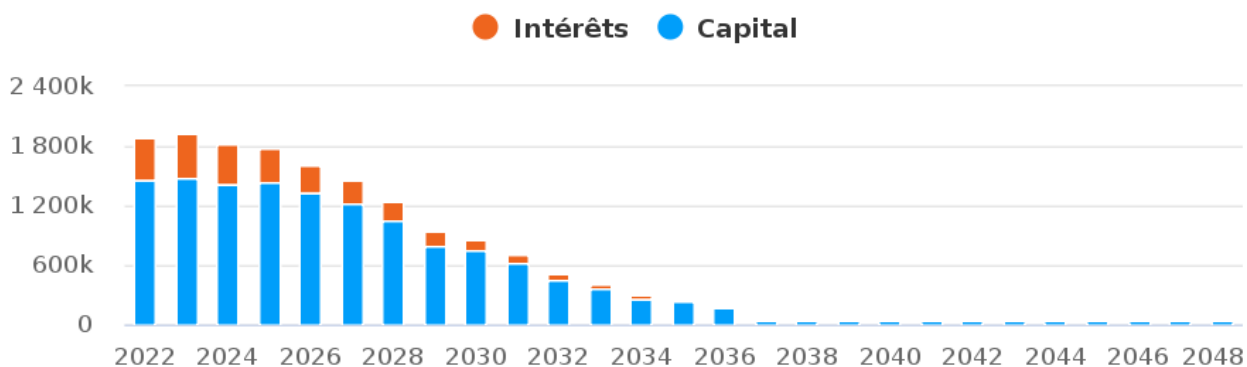


Budget annexe	Annuité 2022	CRD au 31/12/2022
Eau	184 584.59 €	1 580 182.62 €
Assainissement	96 351.34 €	1 023 469.16 €
Gestion des déchets	282 748.48 €	865 912.36 €

2) Capacité de désendettement du budget principal

La CCPRO maîtrise toujours sa dette qui décroît au fil des ans et n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022. La courbe décroît fortement jusqu'en 2031 puis très lentement après cette date à cause de prêts sur le long terme (30 ans).

Evolution du remboursement de l'annuité de la dette :



La capacité de désendettement est de 1.98 années au 31/12/2022. En clair, il faudrait un peu moins de 2 ans pour rembourser la totalité de notre dette en y consacrant toute l'épargne brute annuelle de l'intercommunalité.

Elle se calcule comme suit : Encours de la dette / Epargne brute, soit 12 206 892.52 / 6 191 027

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Une collectivité doit être très vigilante lorsqu'elle atteint 8 années pour son désendettement sans dépasser 12 années.

V- Niveau des taux d'imposition 2022

Evolution des taux de fiscalité votés par la CCPRO depuis 2015 :

Taxe	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'Habitation (TH)	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	Réforme de la suppression de la TH	
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe Foncière Non-Bâtie (TFNB)	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) hors Orange	11,50%	11,50%	11,10%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%	14,40%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Orange	7,65%	8,65%	9,63%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%	14,40%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) hors Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%

Les taux de la Taxe Foncière Non Bâtie et de la Contribution Foncière des Entreprises sont restés stables depuis 2015.

VI- Principaux ratios du budget principal 2022

Les ratios du CA 2022	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	501 €	309 €
2 - Produit des impositions directes / population	151 €	305 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	577 €	374 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population	192 €	80 €
5 - Encours de la dette / population	268 €	198 €
6 - DGF / population	86 €	49 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,81%	40,60%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	92,25%	87,70%
10 - Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	33,21%	21,50%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	46,37%	53,10%

La valeur supérieure du ratio 1 s'explique par un retour important de la fiscalité vers les communes par le biais des attributions de compensation, l'augmentation du chapitre des charges à caractère général qui intègre partiellement la hausse du coût de l'énergie et des matériaux et les différentes revalorisations des charges de personnel.

Le ratio 2 : indique la recette fiscale par habitant qui est légèrement inférieure à la moyenne de la strate.

La valeur supérieure du ratio 3 vient de la bonne gestion de nos recettes malgré une fiscalité dans la moyenne de la strate (ratio 2).

Le ratio 4 démontre un investissement supérieur aux autres collectivités de même strate.

Le ratio 5 indique une dette par habitant supérieure à la strate nationale mais qui reste raisonnable compte tenu du ratio de désendettement de 2 ans (voir plus haut).

Le ratio 6 indique une recette supérieure de la Dotation Globale de Fonctionnement par habitant.

Le ratio 7 mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité. Il démontre que les dépenses de personnel sont bien en deçà de la moyenne de la strate, preuve d'une bonne gestion des ressources humaines.

Le ratio 9 indique la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires

payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Ce ratio devrait nettement s'améliorer si le nouvel arrêté du Préfet de Vaucluse prend en compte nos arguments quant à la répartition des emprunts issue de la sortie des communes de Sorgues et Bédarrides de la CCPRO mais dans l'attente il se dégrade (92.89% en 2021).

Le ratio 10 mesure l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Il est à relativiser car les programmes d'équipement se déroulent souvent sur plusieurs années mais 2022 aura été une année forte en réalisation.

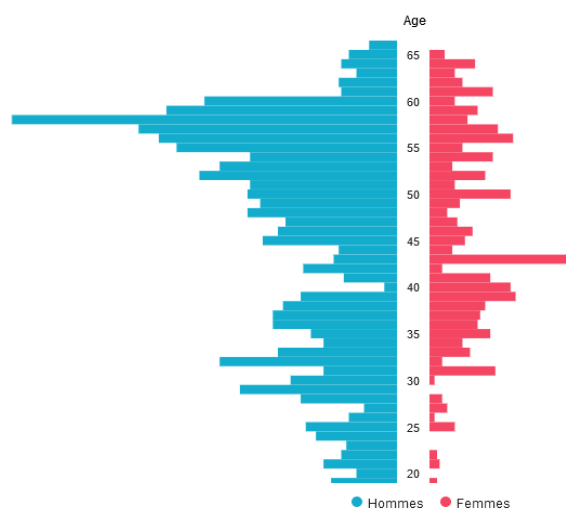
Le ratio 11 mesure le taux d'endettement ou la charge de la dette d'une collectivité par rapport à ses recettes. Plus il est élevé et moins la collectivité dispose d'autofinancement.

VII- Effectifs de la collectivité et charges de personnel 2022

➤ Effectifs pourvus de la collectivité au 31/12/2022 :

	EFFECTIFS POURVUS			
	A	B	C	TOTAL
Au 31/12/20 <u>20</u> 19	1 <u>0</u> 47	1 <u>4</u> 24	1 <u>4</u> 147	1 <u>6</u> 5485
Au 31/12/20 <u>2</u> 19	647	1824	143447	167485
Au 31/12/20 <u>2</u> 219	347	19	152447	174485
Evolution 2021 <u>8</u> /20 <u>2</u> 219	+ 4.19 %			

Pyramide des âges :



La pyramide démontre que la population est vieillissante avec un âge moyen au sein de la collectivité de 45-46 ans.
59 agents ont 55 ans et plus, soit 33.5% des effectifs.

➤ Charges de personnel en 2022 :

Le budget principal supporte l'ensemble des dépenses liées au personnel et aux frais assimilés y compris pour les budgets annexes. Concernant les budgets annexes, une refacturation correspondant à la part représentée pour chacun de ces budgets est effectuée (neutralisation de la dépenses correspondant à la part des budgets annexes par une contrepartie en recette). Une partie du personnel étant mis à disposition auprès d'autres collectivités (mairie d'Orange), une refacturation identique à celle précitée est également effectuée. Le tableau ci-dessous présente le détail des charges de personnel et frais assimilés et des refacturations enregistrés sur le budget principal 2022.

Calcul du coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2022	2022
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	8 361 809,45 €
Montant de la refacturation à d'autres collectivités (Mise à disposition)	259 754,19 €
Montant de la refacturation aux budgets annexes	2 436 983,23 €
Coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2022	5 665 072,03 €

VIII- Conclusion

Une année 2022 guidée par les axes suivants :

- Un encadrement strict des dépenses de fonctionnement.
- La poursuite de l'optimisation des recettes de fonctionnement.
- Une dette maîtrisée.
- Un maintien des taux d'impositions de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la CFE
- Une réalisation en hausse des dépenses d'équipement
- Un excédent 2022 de 5 515 413.77 € qui doit être maintenu dans les prochaines années sous peine de fragiliser ce budget principal.